

## THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY : UN SILENCE ASSOURDISSANT ...

« *Quand c'est non, c'est non* », c'est le <u>message</u> qu'ont porté des militant.e.s d'un collectif de féministes sur le plateau du Centre National Dramatique (CDN) des Quartiers d'Ivry lors de la soirée d'ouverture de la saison 19-20.

« *Non!* », c'est ce qu'ont répondu la compagnie de Myriam Saduis et le collectif Eskandar qui étaient programmés cette année et ont donc refusé de jouer dans ce lieu sous cette direction.

« *Aidez-nous* » est le message envoyé par les salarié.e.s du CDN dans une lettre ouverte, diffusée sur <u>SceneWeb</u>.

Suite à la plainte pour viol déposée contre le directeur Jean-Pierre Baro et aux dénonciations pour violences à caractère sexuel qui se sont multipliées ensuite à son encontre, les salarié.es se retrouvent seul.e.s face à la décision de rester, de travailler, de créer dans ce CDN ou non.

Chacun et chacune seul.e face à sa conscience, ses problématiques, sa peur ou sa colère.

Toutes et tous abandonné.es face à l'absence de réponse du ministère de la Culture.

## MAIS QUE CE SILENCE EST ASSOURDISSANT!

Nous tenons à exprimer ici notre soutien aux salarié.e.s du Théâtre des Quartiers d'Ivry.

Ce CDN, comme tous les autres, est essentiel dans ses missions de création et de rapport de proximité avec le public sur le territoire. Nous ne pouvons imaginer ces missions menées à bien dans l'atmosphère qui découle des révélations faites par de nombreuses femmes sur les agissements néfastes de l'actuel directeur.

La Fédération Cgt du Spectacle est attachée à la présomption d'innocence. Néanmoins nous ne pouvons comprendre ce lourd silence des tutelles dans une situation qui s'envenime. Attendent-ils que les dénonciations se multiplient encore ? Que les partenaires se désengagent ? Que les salarié.e.s s'enfuient ? Que le lieu se vide ? La Fédération Cgt du Spectacle soutient toutes les initiatives qui permettent de lutter contre toutes les violences qu'elles soient à caractère sexuel ou moral.

Nous remercions pour leur courage toutes celles et ceux qui portent plainte. Et nous rappelons que même dans le cadre d'un non-lieu (très fréquent dans ces affaires), l'employeur peut être jugé responsable pour violation de l'obligation de sécurité des salariés.es.

C'est le résultat de <u>l'action menée par le SFA aux Prud'hommes</u> avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) contre la Compagnie Ma quête concept.

## Que chacun prenne bien la mesure de ses responsabilités...

La Fédération Cgt du Spectacle et ses syndicats demandent au ministre de la Culture, Frank Riester d'agir, enfin, pour assurer aux personnels techniques, administratifs et artistiques des conditions de travail sereines et sécurisées, et ainsi rendre au public d'Ivry son Centre Dramatique National.

Paris, le 27/09/2019.